

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne  
**GIP PN FCB**

**Délibération n° CA-2019-09**

**Ordre du jour de la prochaine Assemblée générale du GIP**

|  |    |
|--|----|
| Membres présents<br>Soit                       | 22 |
| Nombre de voix représentées                    | 32 |
| Membres excusés<br>ayant donné pouvoir<br>soit | 5  |
| Nombre de voix<br>représentées                 | 5  |
| Nombre de voix<br>« Présents + pouvoirs »      | 37 |
| Ayant pris part au vote : 37 voix exprimées    |    |
| Pour : 37 Contre : /                           |    |

La règle du quorum est  
(37 voix sont présentes sur 42),  
L'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Conseil d'administration du GIP PN FCB,

Réuni le 14 février 2019 à 18h30 à Saint Broing les Moines sous la présidence de Monsieur Marcel JURIEEN de la GRAVIERE, Président du GIP.

Vu l'arrêté n° 2826 d'approbation de la convention constitutive du GIP en date du 30/11/2015 par le Préfet coordonnateur et l'avenant n°6 publié en date du 14/09/2018 ;

Vu la note explicative transmise préalablement à la tenue du présent Conseil d'administration ;

Le président propose l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale du GIP comme suit :

- 1) Approbation du PV du 18/10/2018
- 2) Approbation de l'avant-projet de la charte modifiée et autorisation donnée au Président du GIP de solliciter les avis finaux de l'Etat
- 3) Approbation du Rapport d'activité et du Compte financier 2018
- 4) Retrait de la commune d'Ampilly le sec
- 5) Elections des représentants au CA (filiales agriculture et économique)
- 6) Information sur l'actualité du GIP
- 7) Questions diverses

**Délibère :**

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale du GIP.

Le 15/02/2019

Le Président du GIP



Marcel JURIEEN de la GRAVIERE

Le Commissaire du Gouvernement

**01 MARS 2019**